



AMÉ-19-91-R

<b>Date</b>	28/10/2019
<b>Soumis par</b>	Marie-Eve Bélanger
<b>Objet</b>	Modification à la résolution pour le balcon du presbytère de la Paroisse Très-Sainte-Trinité
<b># du dossier</b>	2178-2180 rue Laurier

## RAPPORT N°

### 1) **NATURE / OBJECTIF :**

Ce rapport a pour bût de faire approuver les nouveaux plans pour la reconstruction du balcon du presbytère, qui démontre des balustrades de 42 pouces au premier et deuxième étage.

### 2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

Résolution 2019-17 approuvé le 4 février 2019

ATTENDU QUE le balcon situé au presbytère de la Paroisse Très-Sainte-Trinité (2178-2180 rue Laurier) est en très mauvais état et doit être reconstruit; et

ATTENDU QUE le presbytère est désigné comme ayant une valeur sur le Plan du patrimoine culturel;

et

ATTENDU QUE la reconstruction du balcon du presbytère, tel qu'il est bâti présentement, s'avère trop couteuse;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve les modifications au balcon du presbytère, tel que présenté par les plans de Michanie Construction daté du 31 aout 2018.

### 3) **RECOMMANDATION DU SERVICE:**

ATTENDU QUE le conseil a approuvé la résolution 2019-17 afin d'approuver les modifications au balcon du presbytère de la Paroisse Très-Sainte-Trinité;

ATTENDU QUE les plans de construction ont été modifiés afin de démontrer une hauteur de 42 pouces pour les balustrades au premier et deuxième étage, tel que discuté dans le rapport AMÉ-19-17-R;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve les modifications au balcon du presbytère, tel que démontré par les plans de Gascon Engineering and Structural Design Inc., révision 4, daté du 16 octobre 2019, ainsi que par les spécifications soumis à l'annexe C du rapport AMÉ-19-91-R.

WHEREAS Council approved Resolution 2019-17 in order to approve modifications to the balcony of the Très-Sainte-Trinité presbytery.

WHEREAS the building plans were modified to reflect the 42-inch balcony height for the first and second floor, as discussed under report AMÉ-19-17-R.

BE IT RESOLVED THAT Council approves the changes to the Presbytery balcony, as demonstrated on the plans submitted by Gascon Engineering and Structural Design Inc., revision 4, dated October 2019, as well as the specifications submitted under Annexe C of report AMÉ-19-91-R.

4) **HISTORIQUE :**

Le 4 février 2019, le conseil a approuvé la résolution 2019-17, suite au rapport AMÉ-19-17-R (Annexe A). Le but du rapport était de faire approuver des modifications au balcon du presbytère de la Paroisse Très-Sainte-Trinité. Le conseil a approuvé les modifications à la hauteur des balustrades afin de respecter le code du bâtiment.

5) **DISCUSSION :**

La résolution qui a été approuvée par le conseil faisait référence à des plans datés du 31 août 2018. Par contre, ses plans ne démontraient pas la hauteur proposée des balustrades. Les nouveaux plans soumis en Annexe B ainsi que les spécifications en annexe C sont les plans qui doivent être approuvés par le conseil. Les balustrades seront de 42 pouces de hauteur afin de respecter le code du bâtiment.

6) **CONSULTATION :**

N/A

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**

N/A

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**

N/A

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**

N/A

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**

N/A

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**

N/A

12) **DOCUMENTS D'APPUI:**

Annexe A : Rapport AMÉ-19-14-R

Annexe B : Plans

Annexe C : Spécifications pour les balustrades